

Leauard R; Gouge, Plancher, Houmier, Gendron.
Monsieur Pedor a été élu secrétaire de séance.

Intervention de M. Clément Ollive, critiquant l'application immédiate de la décision du Conseil d'Exploitation quant au dépôt des rôles du Service des Bateaux.

Monsieur Clément Ollive, dès l'ouverture de la séance, demande pour quels motifs la Direction des bateaux a adressé une lettre au Personnel du Service des Vedettes, leur faisant connaître qu'en application d'une récente décision du Conseil d'Exploitation, le rôle des Inscrits serait déposé le 23 janvier 1950.

Il dit notamment que cette décision prise par le Conseil d'Exploitation aurait dû, au préalable, être discutée par le Conseil Municipal souverain. Monsieur Feigné et Madame Hemon soutiennent la même thèse.

Après intervention de Monsieur Arthur Boutin dans le même sens, et explications de Monsieur Pénégat, Maire, Monsieur Vignais, adjoint, et Albert Boutin, il est décidé que la question de la fixation exacte des attributions du Conseil d'Exploitation du Service des bateaux sera précisée par le Conseil Municipal dans une prochaine séance.

Achat d'un moteur Diesel marin de 60 CV. pour le Service des Bateaux.

Le Maire donne connaissance d'un rapport du Directeur du Service des bateaux faisant ressortir que l'achat d'un moteur Diesel marin s'impose du fait que le moteur se trouvant actuellement sur la "Ville de Peze" est hors de marche.

Il signale également qu'une solution rapide s'impose, sans quoi le Service des Bateaux risque de ne plus pouvoir assurer son service normal.

Le Conseil d'Exploitation des bateaux vient de se réunir, et vu les offres faites par, d'une part, la Société des Moteurs Beaudouin (succursale de Courtes) et, d'autre



part, les Anciens Ets Brissonneau et Lotz (succursale de Nantes), après avoir examiné en détail les avantages et les inconvénients de chaque type proposé, a décidé, à l'unanimité des Membres présents, de retenir le moteur Diesel marin de 60 CV. proposé par les Ets Brissonneau et Lotz.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Reconnaissant l'utilité et l'urgence de l'acquisition d'un nouveau moteur Diesel marin, pour permettre au service des bateaux d'assurer la marche normale de son service, par 18 voix, contre 9 abstentions,

Décide l'achat immédiat à fournir par les Anciens établissements Brissonneau et Lotz (succursale de Nantes), d'un moteur Diesel marin de 60 CV., comprenant :

1. moteur marin L.H.B. à 4 temps, type B. 8916.

- Puissance continue effective : 60 CV.

au régime normal de 1000 t/m.

surcharge pendant 1 heure = 10%

- momentané = 25%

nombre de cylindres : 3

alésage : 150 mm.

course : 170 mm.

- Vitesse moyenne du piston par seconde : 5,65 mètres

- chambre de turbulence "Cram" brevetée.

Injection mécanique

Soupapes d'aspiration, d'échappement et de lancement directement démontables

Démarrage à l'air comprimé par système simplifié à faible consommation d'air

Chemises humides amovibles en fonte nitrurée.

Graissage général sous pression

Livré avec l'équipement standard suivant :

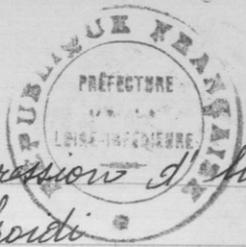
1 dispositif pour recharge des bouteilles de lancement

1 pompe d'injection de combustible par cylindre

1 pompe alternative pour circulation eau de refroidissement

1 pompe de cale alternative

1 filtre à huile de graissage incorporé refroidi



- 2 manomètres d'indication de pression d'huile
- 1 collecteur d'échappement refroidi
- 2 bouteilles d'air comprimé, pour mise en route, de 75 litres de capacité
- 1 filtre à gas. oil
- 1 jeu de clés de service
- 1 silencieuse sur échappement

- 1 Inverseur Réducteur de Marche, construction Robin formant monobloc avec le moteur entraîné par accouplement semi-élastique, en direct
- 1 manchon d'accouplement entre le renversement de marche et la ligne d'arbre
- 1 commande à distance pour le renversement de marche, combinée avec
- 1 commande à distance pour réglage de la vitesse du moteur.

Prix Global 1.617.000 frs.

A ce prix s'ajoute la fourniture d'une hélice équilibrée en fonte spéciale, pour le prix de 22.500 frs.

Les accessoires livrés avec le moteur, le tout conformément à l'offre Perissonneau et Lotz du 23 Décembre 1949, pour le prix de: 32.500 frs.

La dépense totale s'élève donc à: 1.672.000 frs. et elle sera prise sur les fonds libres du Service des Bateaux, année 1949.

Il est dit que cette acquisition sera traitée par marché de gré à gré, conformément à l'article 2, paragraphe 1° de l'Ordonnance du 14 Novembre 1837.

C'est achat est voté par 18 voix et 9 abstentions.

Aide aux Enfants des Grecobles.

Une délégation d'ouvriers, actuellement en grève, a été reçue par le Maire et a demandé des secours à la Commune.

Le Maire se plaçant uniquement sur le plan social,



et considérant qu'en tout état de cause les enfants ne peuvent être les victimes des décisions prises, propose de faire un geste en faveur de ces enfants momentanément dans le besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, décide d'accorder aux enfants des grévistes, pendant la durée de la grève :

1° aux tout petits (âgés de 0 à 2 ans) : 1 litre de lait et 1 livre de pain par jour.

2° aux enfants d'âge scolaire (4 à 14 ans) : 1 repas gratuit par jour aux cantines scolaires des écoles.

Pour payer ces dépenses exceptionnelles, un premier crédit de 50.000 frs est ouvert et sera pris sur les fonds libres de l'exercice 1949.

Electrification des Ecartés - Mise à disposition d'un premier crédit de 2.000.000 de frs.

Le Maire rend compte que, conformément aux décisions prises par le Conseil Municipal, des démarches ont été faites par l'Administration et qu'actuellement un projet est en cours d'instruction auprès des Services du Génie Rural.

Le service du Génie Rural chargé de l'instruction et de la direction technique des travaux va s'efforcer de faire inscrire le dit projet dans une tranche de démarrage de l'année 1950.

Cependant, et pour permettre de réaliser dès maintenant une première phase des travaux, l'ouverture d'un crédit de 2.000.000 s'avère nécessaire. Par ailleurs, les fonds actuellement disponibles permettent de débloquer pareille somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ouvre un crédit de 2.000.000 de frs à prendre sur les fonds libres de l'exercice 1949.

Il est bien entendu que le Conseil Municipal choisira lui-même les écartés à électrifier par priorité.



Non. augmentation du droit de Licence sur les Débits de boissons.

L'administration municipale donne également connaissance de la nouvelle législation permettant le décuplement de la taxe sur les licences de débits de boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, moins 2 voix contre, décide de ne pas augmenter les dits droits.

Monsieur Arthur Boutin précise qu'il a simplement voté pour le principe de la majoration car, dit-il, si l'on refuse de majorer certaines taxes, on risque de se trouver placé devant l'obligation d'augmenter les centimes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Et ont signé au Registre :

~~Joseph~~
~~M. Neau~~
~~J. Courvoisier~~
~~Maurice~~
~~Guillaud~~
~~Fortin~~
~~Alphonse~~
~~Georges~~
~~Guillaud~~
~~Mignani~~
~~Alphonse~~
~~Guillaud~~
~~Guillaud~~

Procès-Verbal de l'élection d'un quatrième adjoint.

L'an mil neuf cent cinquante, le 22 du mois de janvier à 9 heures du matin, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Pez. les Hautes proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 19 Octobre 1947, se sont réunis dans la salle de l'Hôtel de Ville sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 28 et 47 de la loi du 5 avril 1884.

étaient présents M. M. les Conseillers municipaux: Mmes et M. G. Lajeune Pelicieu, Benézet Georges, Fortin Joséphine, Barbo Henri,



Casalis Pierre, Monteil Marie-Louise, Cassard Paul,
 Guilbeteau Maurice, Beau Marcel, Gouge Henri, Boutin
 Albert, Allire Clément, Hémon Gisèle, Feigne Raymond,
 Blancher Alexandre, Collet Henry, Monnier Alexandre,
 Massieu Félix, Guillard René, Mme Gendron Clair, Pedor
 René, Cassard Joseph, Vignais Jean, Marchais J.B., Guérin
 Jean.

Absents : M^s. Boutin Arthur et Babin Auguste, sans excuses.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur
 Georges Bénézet, Maire, qui, après l'appel nominal, a
 donné lecture de l'ordre du jour comportant l'élection d'un
 adjoint, en remplacement de Mme Hémon Gisèle, démission-
 naire. Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Hémon Gisèle.

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76,
 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à
 procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des
 suffrages, à l'élection d'un quatrième adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom,
 a remis fermée au Président son bulletin de vote écrit
 sur papier blanc.

Election du même adjoint

1er tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
A réviser : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	12
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

A obtenu : Monsieur Paul Cassard, treize voix (13)
 Monsieur Cassard (Paul), ayant obtenu la majorité
 absolue des suffrages, a été proclamé même adjoint.

Observations et Réclamations :

Néant.

Le Président a déclaré Monsieur Cassard Paul installé

